



Ouvrir les bibliothèques le dimanche : Emmanuel a-t-il oublié la loi Macron ?

La déclaration d'amour d'Emmanuel Macron aux bibliothèques n'a pas manqué d'attirer l'attention ce matin. Depuis les ondes de France Culture, le candidat a fait part de sa volonté d'ouvrir les établissements le soir et le week-end. Une déclaration qui a fait tomber de sa chaise la députée de Meurthe-et-Moselle, Aurélie Filippetti.

Visuel indisponible

Chase Elliott Clark, CC BY SA 2.0

Qui a dit, le 14 février 2015, qu'il souhaitait « *donner une impulsion à l'ouverture des bibliothèques le dimanche et encourager l'accès des Français à la lecture et à la culture* ». La bonne réponse est : Emmanuel Macron. Et à qui l'a-t-il dit ? Aurélie Filippetti. Parce que dans le cadre de la loi Macron, justement, la députée avait proposé un amendement visant... à l'ouverture dominicale des bibliothèques. Lequel fut d'ailleurs adopté au cours des débats .

Dans la présentation très 2.0 de sa politique culturelle, voici ce que le candidat a lancé sur les réseaux ce matin :

Une mesure que relève l'ancienne ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, qui pointe en passant :

L'amendement en question disait : « [L] e maire soumet au conseil municipal et, le cas échéant, à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, la question de l'ouverture des bibliothèques. »

Et quand on note dans quel contexte il fut adopté, Aurélie Filippetti fuse :

Avis défavorable ? Ce n'est pas vraiment ce que le compte-rendu des débats indique. Certes, le ministre de l'Économie souhaitait introduire un sous-amendement, mais répondait bien à la députée : « [J] e partage l'objectif de votre amendement. »



[Visualiser l'article](#)

Et un peu plus long dans la conversation : « *Compte tenu de l'importance du sujet que vous avez évoqué, dont le Gouvernement a conscience, sous réserve de l'acceptation de ce sous-amendement, j'émettrai un avis favorable à l'amendement n° 2625, mais je réitère mon souhait de le réécrire avant l'examen du texte au Sénat et de le mettre en cohérence avec la loi NOTRe .* »

L'amendement 2625 étant bien entendu celui de l'ouverture dominicale mise dans les mains des maires. Une réserve, certes, mais pas un avis défavorable, donc.

Constat intéressant, mais les moyens ?

Mais alors, qu'apporte la proposition du candidat qui n'était pas déjà prévu suite à l'adoption de l'amendement de février 2015 ? Son projet devra faire en sorte que « *l'absence d'endroits où travailler ou la difficulté d'accès au savoir ne soit pas un obstacle pour faire ses études* ».

« *Aujourd'hui, les bibliothèques municipales ferment le plus souvent à 18h, exactement au moment où les étudiants terminent leurs cours. À Paris, sur 56 bibliothèques, seulement 3 sont ouvertes jusqu'à 22h ou le dimanche .* »

Or, très rapidement, cette idée d'ouvrir plus a été battue en brèche : cherchons plutôt à ouvrir mieux, et dans le même temps, comment envisager ces horaires supplémentaires sans créer de nouveaux postes ?

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture organisait d'ailleurs, en juin 2016, une journée d'étude autour de l'ouverture bien grande des bib'. Sylvie Robert, auteure d'un rapport sur le sujet, expliquait texto : « *Il arrive que les bibliothèques soient mal ouvertes , c'est-à-dire que seule une partie des services disponibles est proposée aux publics aux mauvaises horaires, et cela crée des frustrations de la part des usagers.* »

Et de souligner : « *Ouvrir grand ne signifie pas forcément ouvrir plus. Cela induit peut-être d'ouvrir à d'autres horaires, plus adaptés aux publics.* »

La Mairie de Paris est très au fait de ces questions, et pourrait renseigner Emmanuel Macron. Un bras de fer est engagé avec l'intersyndicale, justement sur les modalités d'ouverture dominicale . « *Ouvrir le dimanche,*



[Visualiser l'article](#)

c'est possible dans les pays où l'enveloppe budgétaire pour la culture est plus importante », assurait un gréviste à ActuaLitté, en décembre dernier.

Et rappelons qu'un nouveau préavis de grève a été posé pour les 4 et 5 février. Pour le moment, le travail du dimanche est volontaire, 1 dimanche sur 5. Mais ce volontariat lui-même, imposé par la Mairie de Paris selon les personnels, est critiqué : « *À partir du moment où l'on travaille dans un établissement qui ouvre le dimanche, il faut travailler ou partir. C'est du volontariat obligatoire, à moins d'une mutation disciplinaire* », dénonçait un gréviste.

Avant de vouloir inventer la roue, Emmanuel Macron aura d'abord à s'assurer qu'elle tourne rond...